

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

DEL-2025-93

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme PARIS.

M. BOUCHET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE D'ANNECY - RUE DU PRINTEMPS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE
DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 15 septembre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'ANNECY pour les travaux d'aménagement de la rue du Printemps.

La commune d'ANNECY entreprend des travaux sur la rue du Printemps avec la reprise du profil de voirie ainsi que l'aménagement de poches de stationnement.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et au rétablissement d'infrastructures de télécommunications.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux :

➤ **LOT N°1 : « VRD, TERRASSEMENTS »**



➤ **LOT N°2 : « REVETEMENTS BITUMINEUX »**

➤ **LOT N°3 : « AMENAGEMENTS PAYSAGERS »**

➤ **LOT N°4 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE EP »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 20 mars 2025, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise CECCON BTP pour un montant de 642.329,60 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 129.603,50 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA Alpes pour un montant de 194.237,60 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 27.719,30 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise ALPES JARDINS PAYSAGES pour un montant de 95.940,97 € HT.
- **Lot n°4** : L'entreprise NGE ES pour un montant de 119.174,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°4 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.